

COMMUNIQUÉ

DE PRESSE

Communiqué du 7 juin 2022

L'ADM64 mobilisée pour un système de santé de qualité et de proximité

Alain SANZ, Président de l'ADM64, a interpellé Madame BLANZACO, Directrice départementale de l'Agence Régionale de Santé, en réunion le 3 juin dernier et en présence des parlementaires et élus concernés. Il a notamment proposé deux actions immédiates et nécessaires pour travailler de concert avec tous les élus du département sur les problématiques qui frappent le système de santé de notre territoire. Ces actions sont :

- **Une réunion le 23 juin de 17h à 19h en présence de Madame BLANZACO** à destination de tous les maires du département pour évoquer les questions de déserts médicaux, tensions hospitalières et des difficultés rencontrées par les élus depuis la crise sanitaire. L'inscription des élus se fait via le site www.adm-64.fr
- **Une réunion avec tous les parlementaires et l'ARS** qui sera à organiser après les élections législatives. Cette réunion aura pour mission de sensibiliser les élus aux questions de santé et en particulier au chantier législatif qui les attend dès cet automne.

Ces deux réunions sont la conséquence directe des actions menées depuis plus d'un an auprès des élus et de l'Agence Régionale de Santé, mais qui se sont accélérées avec les tensions hospitalières en Béarn au début du mois de mai avec l'annonce de la fermeture des services des urgences de l'hôpital d'Oloron-Sainte-Marie.

Alain SANZ, président de l'ADM64, est depuis lors mobilisé aux côtés des maires et élus des territoires et n'a eu de cesse d'œuvrer pour que des solutions soient trouvées :

- par courrier du 11 mai, en interpellant le Président de la République sur le danger des fermetures des services des urgences et la nécessaire intervention de l'Etat.
- en mobilisant les parlementaires et les maires concernés lors d'une réunion le 16 mai dernier pour évoquer des actions à mener.

La réunion du 16 mai a permis d'identifier de manière collégiale des propositions concrètes. Ces propositions, envoyées à l'ARS, sont :

- Des mesures dont seuls les parlementaires pourront se saisir en légiférant, telles que retravailler sur la répartition et l'affectation des médecins dans les territoires ruraux et de montagne en menant une réflexion sur l'encadrement des médecins dans les territoires surdotés ou dans les territoires ruraux, de montagne, déserts médicaux ou en manque d'attractivité ; ou encore de revoir la place des élus dans la gouvernance en intégrant mieux les élus dans les GHT et en rattachant les comités territoriaux aux instances stratégiques des GHT.
- Des actions au sein des territoires sont à mener en parallèle, telles que : mettre en place des modes de coopération entre les hôpitaux du GHT, équipes médicales territoriales, groupement d'employeur, pool de remplacement ou encore intégrer l'ensemble des acteurs du secteur médical des territoires qui interviennent en périphérie de l'hôpital.

Alain SANZ tient à remercier Madame BLANZACO pour son écoute active depuis le début de cette crise. Il confirme que les élus sont tout à fait conscients du chantier qui s'annonce et souhaitent soutenir toutes les actions visant à améliorer les synergies de territoire afin de restaurer l'attractivité des hôpitaux, favoriser un environnement de travail sain et stable pour les équipes et ranimer la confiance de tous pour un système de santé de qualité et de proximité.